

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : *Tous les procès-verbaux des réunions de conseil sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la commune et en affichage à la mairie pour la dernière réunion.*

• Conseil du 19 septembre 2014

Salon de coiffure :

Pour les travaux du salon de coiffure, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Maçonnerie – Entreprise LAMPRIER : 3 509,50 € HT
- Menuiseries extérieures – Entreprise BODIGUEL GAUVIN : 8 368,53 € HT
- Isolation – Entreprise BODIGUEL GAUVIN : 3 242,32 € HT
- Cloison et menuiseries intérieures – Entreprise BODIGUEL GAUVIN : 6 297,66 € HT
- Electricité – Entreprise SEG : 2 997 € HT
- Plomberie – Entreprise KIBENN : 2 208,25 € HT
- Chape – Entreprise MARAIS : 1 971,80 € HT
- Peinture – Entreprise PENIGUEL : 1 541,60 € HT
- Aménagement extérieur – Entreprise PLESSIS : 990 € HT

Pour un total de : 31 126,66 € HT, auxquels s'ajoutent :

- Raccordement téléphonique et conseil ingénierie – ORANGE : 406,66 € HT
- Passage piéton – BRETAGNE RESINE : 774 € HT
- Diagnostic performance énergétique – INNAX : 66,89 € HT

Le Conseil décide de solliciter une subvention du Département au titre du Fonds de solidarité territoriale.

Création de poste :

Le Conseil décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe en vue du recrutement d'un nouvel agent pour la cantine municipale, Mme Marie-Annick HUET devant partir en retraite.

Dépôts sauvages d'ordures :

Devant l'augmentation des dépôts sauvages de déchets sur la commune le Conseil décide d'instaurer pour cette infraction une redevance forfaitaire de 100 € pour leur enlèvement par les services municipaux.

Mise en priorité de la RD54 :

La DDTM a décidé de mettre la RD54 comme route prioritaire. Afin de faciliter la circulation au carrefour de Bécac, le Conseil décide d'y instaurer un sens de circulation.

Résidence de la Blorais : ménage

Afin d'assurer le ménage dans les parties communes, le Conseil décide de faire intervenir les agents du CCAS. Le coût mensuel de cette prestation, évalué à 6,32 €, sera facturé aux résidents. Ce montant est révisable annuellement.

Résidence de la Blorais : ordures ménagères

La redevance due au SMICTOM est réglée par la Commune, qui la facture ensuite aux résidents. Afin d'assurer une répartition équitable de la charge entre les locataires, le Conseil détermine que les foyers en T2 devront 8% de la part variable, et les foyers en T4 devront 26% de la part variable.

Demande d'appui en ingénierie publique :

Afin de mener à bien les différents projets envisagés, le Conseil décide de solliciter l'appui des services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale.

• Conseil du 16 octobre 2014

Modification du sens de circulation :

Après une rencontre entre les riverains et la commission voirie, le Conseil décide d'instaurer un sens unique de circulation rue du Cèdre, et de mettre la rue des Camélias voie sans issue.

Pouvoirs de police du Maire :

Le Conseil refuse le transfert des pouvoirs de police du maire vers l'intercommunalité.

Voyages scolaires :

Le Conseil refuse de participer financièrement aux voyages scolaires autres que ceux des écoles de Ste Anne sur Vilaine et de Langon.

• **Conseil du 14 novembre 2014**

Raccordement eau potable / eaux usées :

Afin de revoir le raccordement du vestiaire et de la buvette du foot, le Conseil accepte les devis suivants :

- Branchement eau potable, SAUR : 2 179,30 € TTC
- Branchement eaux usées, SAUR : 1 336,35 € TTC
- Réfection de voirie, DANIEL TP : 2 371,80 € TTC

Isolation acoustique des moteurs de l'épicerie :

Afin de terminer ces travaux, le Conseil décide de retenir le devis de couverture en acier souple de l'entreprise JOLIVEL GUILLEMER au prix de 859,26 € HT.

Remorque :

Le Conseil décide d'acquérir une remorque d'occasion pour les services techniques auprès de l'entreprise ROCHERY de GUEMENE PENFAO au prix de 6 000 € TTC, et de revendre l'actuelle remorque ALEIN entre 1 500 et 2 500 €.

Aménagement d'un trottoir rue de Pierric :

Le groupe de travail voirie a étudié la mise en sécurité de la rue de Pierric aux abords de l'école. Après étude des devis, le Conseil décide de retenir la société SCREG pour un montant de 14 774,10€ TTC. Une subvention sera sollicitée au titre des amendes de police.

De plus, un complément d'enrobé sera réalisé par la SCREG à l'arrière de la salle des fêtes pour un montant de 1 171,20 € TTC.

Echange de terrain :

Saisi du caractère privé d'une partie de la route menant au Pont Louet, le Conseil propose à la propriétaire un échange de terrain entre la route située sur la parcelle ZA77 et l'ancienne voie communale 103. Les frais de bornage s'élèvent à 1 080 € TTC auprès de la société EGUIMOS.

Gratification des stagiaires :

Le Conseil décide d'accorder une gratification aux stagiaires accueillis en mairie lorsque le stage est professionnalisant. Le montant est fixé à 40 € par semaine. L'attribution de la gratification sera à l'appréciation du Maire.

Taxe d'aménagement :

Le Conseil décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 1% chaque année.

• **Conseil du 19 décembre 2014**

Subvention budget commerces :

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 27 760 € au budget commerces.

Acquisition bâtiment :

Le Conseil décide d'acquérir un bâtiment de 600 m², 11 rue du Domaine du Moulin au prix de 150 000 € HT.

Renouvellement ouverture de crédits :

Le Conseil accepte le renouvellement de la convention d'ouverture de crédits auprès du Crédit Agricole à hauteur de 50 000 €, utilisée en cas de besoin de financement.

Etude complémentaire de l'église :

Afin d'étudier la charpente de l'église, le Conseil décide de retenir la société ECSB au prix de 9 500 € HT.

Création de poste :

Pour faire face aux accroissements temporaires d'activités, le Conseil décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire.

Fournisseur de gaz :

Afin de prévoir l'approvisionnement en gaz du système de chauffage, le Conseil retient la société BUTAGAZ de Saint Evarzec.

Acquisition de mobilier :

Afin d'aménager un bureau pour M. le Maire et après étude des devis, le Conseil décide d'acquérir le mobilier auprès de la société TBI Bureautique de Redon pour un montant de 1 552,16 € HT.

Restructuration mairie et salle polyvalente :

Pour chacun de ces projets, la commune peut obtenir le soutien financier du Département en signant un contrat d'objectifs.

Le conseil décide de lancer deux consultations dont il valide les cahiers des charges en vue de la réalisation des contrats d'objectifs de ces deux projets.

CCAS

Aide à domicile :

Le tarif horaire est de **17,50 €**, sans aucune aide.

Si vous avez besoin d'une aide à domicile, ponctuelle ou continue, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie qui vous donnera tous les renseignements nécessaires.



Cette année, du 19 au 25 mars, nous vous invitons à participer à un élan de solidarité pour soutenir des projets en faveur des personnes en situation de handicap en Ille et Vilaine, auprès de quatre associations : ADIMC35, ADAPEI, APF et Handicap Services 35.

Détecteurs de fumée : équipez-vous en toute sérénité !

A partir du 8 mars 2015, tous les logements quels qu'ils soient, en construction ou existants, **devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée**. Nouveaux produits, nouvelle réglementation, comment s'équiper en toute sérénité ?

A la charge du propriétaire

L'installation du ou des détecteurs de fumée est à la charge du propriétaire, y compris dans le cadre de locations. Par contre, c'est toujours l'occupant du logement qui doit entretenir et veiller au bon fonctionnement de l'appareil.

Comment choisir ?

Sur l'ensemble des détecteurs installés dans une habitation, un au moins doit être normalisé, c'est-à-dire respecter la norme européenne EN 14604-2005. Par ailleurs, préférez les matériels marqués CE et NF attestant d'une démarche de qualité suivie par le fabricant.

Si l'efficacité des détecteurs de fumée a été largement critiquée les années passées, de nouveaux produits commercialisés semblent remplir correctement leurs fonctions. Avant d'acheter, n'hésitez pas à consulter les derniers comparatifs publiés dans des revues consommateurs.

Si vous aviez investi dans un appareil il y a quelques années, pour votre sécurité, vérifiez que celui-ci n'a pas été déclaré non conforme et n'a pas été retiré du marché.

Attention au démarchage

Vous êtes contactés par une société qui vous propose d'installer et d'entretenir vos détecteurs de fumée ? Attention aux arguments commerciaux trompeurs ! Sachez qu'il n'existe aucun installateur mandaté ou agréé par l'Etat et que votre assureur ne vous remboursera jamais l'installation. Attention également au prix de vente du matériel qui ne dépasse pas en général une dizaine d'euros. Si vous avez signé un contrat, vous avez la possibilité de vous rétracter pendant un délai de 14 jours. Pour cela, transmettez au vendeur un courrier recommandé avec accusé de réception.

Assurances

Que vous soyez propriétaire ou locataire, pensez à déclarer à votre assurance l'installation du détecteur de fumée dans le logement que vous occupez. En l'absence de déclaration et de dommages causés par un incendie, une franchise pourrait être appliquée.

Vous trouverez des comparatifs de détecteurs de fumées au Centre de ressources de la Mce.



MEMENTO

MAIRIE	HORAIRE D'OUVERTURE		PRESENCE des élu(e)s	
	Matin	Après-midi	<i>Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous</i>	
LUNDI	8h30 à 12h30		Jean-Michel GAUDICHON, maire	9h à 12h
MARDI	8h30 à 12h30	14h à 17h	Jean-Michel GAUDICHON, maire	9h à 12h
			Katia RIFFAULT, finances, communication, école, cantine et associations	14h à 17h
MERCREDI	8h30 à 12h30		Denise FERREOL, affaires sociales et culture	9h à 12h
JEUDI	8h30 à 12h30	14h à 17h	Thierry LERAT, urbanisme, PLU, aménagements, voirie	9h à 12h
VENDREDI	8h30 à 12h30		Jean-Michel GAUDICHON, maire	9h à 12h
SAMEDI	9h00 à 11h00		Jean-Michel GAUDICHON, maire	9h à 11h
			Christian POULAIN, bâtiments, patrimoine, sport, tourisme, loisirs, matériel	Sur rendez-vous

TELEPHONES UTILES

MÉDECINS : *Grand Fougeray* Dr Patrice NOURY **02 99 08 47 85** / Dr Alain SAURAT **02 99 08 40 11** / Dr Virginie BRUNOT **02 99 90 68 06** // *Langon* Dr Jacques LE ROUX **02 99 08 78 02**

MAISON MÉDICALE DE GARDE : 02 99 92 36 94 *Place Bonabry à Messac*

POMPIERS : faire le **18** d'un téléphone fixe ou le **112** d'un téléphone portable / **SAMU** faire le **15**

GENDARMERIE : faire le **17** (*permanence à Grand-Fougeray le jeudi matin et le samedi matin*)

CENTRE ANTI-POISON : faire le **02 99 59 22 22**

AMBULANCES : *Grand Fougeray* ABG Ambulances **02 99 08 45 29** / *Langon* Ambulances FÉVRIER **02 99 08 31 46**

INFIRMIERS(ES) : *Grand Fougeray* **02 99 08 39 41** / *Langon* **02 99 08 64 46**

HÔPITAL GRAND-FOUGERAY : 02 99 08 30 30

PHARMACIE : *Grand Fougeray* **02 99 08 40 22** / *Langon* **02 99 08 70 69** / Pour les gardes faire le **3237**

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES : *Grand Fougeray* **02 99 08 38 10** (M. VARLET-ANDRÉ / Mme VRIGNAUD)

PÉDICURE-PODOLOGUE : *Grand Fougeray* **02 99 08 47 01** (Mme GUÉRIN-DUCLOS)

OSTÉOPATHE : *Grand Fougeray* **02 99 91 85 88** (M. JOUADÉ)

ORTHOPHONISTE : *Grand Fougeray* **06 09 30 17 70** (M. GRAU)

DENTISTE : *Grand Fougeray* **02 99 08 41 91** (M. LABBÉ)

DIÉTÉTICIENNE : *Maison médicale de Guéméné Penfao* **06 47 99 41 31** (Mme CORNU)

CABINET VÉTÉRINAIRE : *Grand Fougeray* **02 99 08 40 16** (Ms LAMBERT, LECARTE, LE TUAL)

Éditeur : Mairie de Sainte Anne sur Vilaine

1, Place de l'église 35390 Sainte Anne sur Vilaine

Tél : 02 99 08 72 06 Fax : 02 99 08 64 92

Adresses mails : regineleveil@sainte-anne-survilaine.com et florencejoliveau@sainte-anne-survilaine.com

Site web : <http://www.sainte-anne-survilaine.com/>

Directeur de la publication : Jean-Michel GAUDICHON maire de Sainte Anne sur Vilaine

Rédaction : Commission communication